

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Martial Pinon, , Marie-Claude Garreau , Michel Chevallier, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Gérard Billault, Martine Dieudonné de Carfort, Eric Gallois, Dominique Lecoeur, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet.

Date de convocation : 19 mai 2015

Date d'affichage : 30 mai 2015

Madame Dominique Lecoeur a été nommée secrétaire de séance.

N°048/2015

Modification de la délibération n°38/2015

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ENTREE DE BOURG ET DE SECURITE RUE DE DOUCHY
DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté portant alignement des différentes propriétés Rue de Douchy et Rue de Montcorbon le long de la Route Départementale 35 sur la commune de Chuelles.

Suite à cet alignement le parcellaire cadastral a été modifié. Des parcelles ont été divisées et de nouvelles références cadastrales ont été attribuées à la commune de Chuelles (voir tableau). Un acte notarié doit être établi. Les parcelles ont été cédées à la commune de Chuelles à titre gratuit.

Ancienne parcelle			Nouvelle parcelle		
Référence cadastrale	Nom de l'ancien propriétaire	Surface	Référence cadastrale	Nom du nouveau propriétaire	Surface
ZS 29	Consorts Rameau/Yvon	2 a 20 ca	ZS 90	Consorts Rameau/Yvon	2 a 07 ca
			ZS 91	Commune de Chuelles	13 ca
ZS 77	M. et Mme Blondeau Bernard	36 a 30 ca	ZS 88	M. et Mme Blondeau Bernard	36 a 28 ca
			ZS 89	Commune de Chuelles	2 ca
L 130	M. et Mme Blondeau Bernard	5 a 11 ca	L 729	M. et Mme Blondeau Bernard	4 a 75 ca
			L 730	Commune de Chuelles	36 ca
L 627	M. et Mme Blondeau Bernard	4 a 03 ca	L 731	M. et Mme Blondeau Bernard	3 a 98 ca
			L 732	Commune de Chuelles	5 ca
L 628	M. et Mme Blondeau Bernard	2 a 85 ca	L 733	M. et Mme Blondeau Bernard	2 a 78 ca
			L 734	Commune de Chuelles	7 ca
L 391	Consorts Da Silva/Dos Santos	4 a 66 ca	L 735	Consorts Da Silva/Dos Santos	4 a 34 ca
			L 736	Commune de Chuelles	32 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces changements de propriété
- Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

N°049/2015
ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion 2015 à la fondation du patrimoine pour un montant de 100 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 100 €.

Les crédits seront pris à l'article 6281 du budget primitif 2015.

N°050/2015
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - DECLASSERMENT DES LIVRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art.L.122.20

Considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la Bibliothèque Municipale doivent être déclassés car obsolètes ou dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : en service depuis plusieurs années à la Bibliothèque, les livres dont la liste est annexée à la présente délibération sont retirés des collections.

Article 2 : les livres déclassés sont détruits.

LISTE DES LIVRES DECLASSÉS EN 2014

0034	SOLOTAREFF Grégoire : Kiki à la mer (1990) année d'enregistrement	1062	MARK Jan : Victor victorieux
0043	VERDET J.P. : Le Ciel, le soleil et le jour	1179	LECRIVAIN O. : Blues pour Marco
0049	SAINT-EXEPURY Antoine de : Le Petit Prince	1238	HERZHARFT Gérard : Thornvald Viking des Orcades (1994) année d'enregistrement
0109	KELLETT Robert : Le Téléphérique de la peur	1245	PENNAC Daniel : L'Évasion de Kamo
0126	JANUSZEWSKA Hanna : Les Lions	1248	SPRINGER Nancy : Un amour de cheval
0164	FLACK Marjorie : Ping le petit canard chinois	1268	EISLER Colin : De chat... en chat
0170	UNGERER Tomi : Les Trois brigands	1270	PESCH J.L. : Sylvain et Sylvette, l'escapade de Cloe
0268	ADRIENNE Nicole : La Forêt d'Arua	1283	J'AIME LIRE : Léo contre Léa
0294	LANDA N. : Le Petit monde de Brunet	1323	CHAULET Georges : Les 4 As et le trésor des tsars
0230	OTTENHEIMER L. : Le Livre de l'automne	1324	CHAULET Georges : Les 4 As et la licorne
0342	DUPA : Toujours avec deux sucres	1325	CHAULET Georges : Les 4 As et le magicien
0343	DUPA : L'Esprit égaré	1326	CHAULET Georges : Les 4 As et l'aéroglysseur
0384	CLEMENT C. : Pirate, sapristi et compagnie	1327	CHAULET Georges : Les 4 As et le serpent de mer
0406	HELLER N. : Histoire de poisson	1328	CHAULET Georges : Les 4 As et le secret de la montagne
0434	KELLER N. : Un Ours pour Noël	1375	CHAULET Georges : Les 4 As et le château maléfique
0453	DUPA : Donne la belle papatte	1376	CHAULET Georges : Les 4 As et les extraterrestres
0473	NORTON N. : Les Chapardeurs sauvés (1991) année d'enregistrement	1377	CHAULET Georges : Les 4 As et le hold-up de la Big Bank
0496	GILLET C. : Musiques en fête	1378	CHAULET Georges : Les 4 As et la navette spatiale
0537	ECOLE DE L'ABBAYE : C'est arrivé au Louvre	1379	CHAULET Georges : Les 4 As et l'Empire caché
0580	HAWKINS : Les Vampires	1380	CHAULET Georges : Les 4 As et le mystère de la jungle
0621	LA FONTAINE Jean de : Fables	1381	CHAULET Georges : Les 4 As et le vaisseau fantôme
0653	BRUNOFF Jean de : Babar et le Père Noël	1382	CHAULET Georges : Les 4 As et le rallye olympique
0724	BOUSSAC P. : Les Monnaies anciennes	1383	CHAULET Georges : Les 4 As et la déesse des mers
0735	PIQUEMAL M. : Léon gourmand	1415	HALL W. : Le Dernier des vampires (1995) année d'enregistrement
0742	SPILLNER W. : Drôle de Noël (1992) année d'enregistrement	1428	GARFIELD L. : La Rose de décembre
0783	ROLAND C. : Le Sarcophage	1434	MCKEE : Le Roi Rollo et la barbe du Père Noël
0785	RIHA S. : Le Petit mulot	1552	PEYO : L'œuf et les Schtroumpfs
0789	KRAUS R. : Bonne nuit les petits	1578	CHAULET Georges : Les 4 As et la saucisse volante
0795	JOLLY B. : Le Roi et sa Cour	1591	SCHULZ : Snoopy Joyeuses Pâques (1996) année d'enregistrement
0832	CLAARKE B. : Une Grenouille	1592	SCHULZ : Snoopy délire
0839	DUPA : Chien sans accroc	1615	HARGREAVES Roger : Madame Sage
0908	O'HARA M. : Mon amie Flicka	1631	IVANOVSKI Elisabeth : Mes petits amis de la ferme
0934	WILHEM H. : Le premier Noël de Bonbon	1649	SUR LES CHEMINS DE L'HISTOIRE DE France
0985	BALZAMONT T.D. : Jamais deux sans trois	1659	BARRIE JM : Peter Pan
1024	SOLEILLANT : Contes de la mésange	2059	BOISSARD Janine : Belle-grand-mère (1996) année d'enregistrement
1060	DELAFOSSÉ Claude : L'Image (1993) année d'enregistrement	2110	COULONGES Georges : Les Terres brûlées

2111	COULONGES Georges : La Fête des écoles	4273	RUFIN Jean-Christophe : Rouge Brésil
2677	WASSILTCHIKOFF Missie : Journal d'une jeune fille russe à Berlin 1940-1945	4320	PESCH, Jean-Louis : La Grotte de Patatrac
2731	PAGNOL Marcel : Manon des sources	4349	BRUNHOFF Jean de : Le Couronnement de Babar
2799	CORTEGGIANI François : La Nuit du tueur de loup	4350	MARA Pam : La Crèche
2846	JEURY Michel : L'Année du certif (1997) année d'enregistrement	4489	GAUDRAT Marie6Agnès : La Famille cochon en goguette (2002) année d'enregistrement
2948	PESCH Jean-Louis : La Lettre des compères	4544	MURAIL Elvire : Il était trois fois... (2003) année d'enregistrement
3006	WERNER Noëlle : Le Noël du grand loup	4572	POL Anne-Marie : Cœur Grenadine
3050	BAMBOU LE PETIT ELEPHANT	4574	POL Anne-Marie : On ne joue plus, Roméo !
3097	PATERSON Katherine : L'Été de tous les secrets	4581	DALOKAY Vedat : Kolo la chèvre
3263	KLEIST, Heinrich von : Michel Kahlhaas ou l'honneur du cheval	4583	JOUBERT Jean : Mademoiselle Nuit et autres histoires
3264	COMBET Claude : Le Tour de France des bonbons	4612	CLEMENT Claire : Mister Bon Flair et les bonbons d'Halloween
3292	SOUVESTRE Pierre : Fantomas, l'affaire Beltham (1998) année d'enregistrement	4638	MOIGNOT Daniel : Les Pompiers (2004) année d'enregistrement
3302	PERISSSET, Maurice : Les Maîtresses du jeu	4859	JAMES Bill : Protection
3253	MOLITERNI C. : Indiana Jones et le secret de la pyramide	4905	AUZEMERY Nathalie : Noël (2005) année d'enregistrement
3254	PESCH Jean-Louis : Le Bonjour d'Alfred	4906	METAIS Michel : Un Parler gâtinais 1ère édition
3299	TRON CHOT Alain : Etoiles et planètes	4925	MAZZINI Pascal : L'Arme de la vengeance
3302	TAUROCH Celten : Lieutenant Kijé	4930	MARSH Ngaïo : Mort au champagne
3446	LE VARLET Brigitte : Fontbrune	4987	CRISMER Liliane : Clef des champs aime la nature
3459	MARIZABEL : Un Noël de sapin	5033	VERNE Jules : Le Château des Carpathes
3488	SOLOTAREFF Grégoire : Moi, Fifi	5064	ARMAND Marie-Paul : La Courée
3569	ALAIN-FOURNIER : Le Grand Meaulnes (1999) année d'enregistrement	5157	DEVERNOY Elsa : A trois on a moins froid
3622	ARNIM Elizabeth von : Vera	5183	BEAUMONT E. : Mes premiers animaux des champs
3642	JAMES P.D. : La Proie pour l'ombre	5186	IVANOVSKY Elisabeth : Quelle heure est-il ?
3644	JAMES P.D. : La Meurtrière	5257	BARNES Julian : Le Perroquet de Flaubert (2006) année d'enregistrement
3645	JAMES P.D. : Un certain goût pour la mort	5266	CHAPSAL Madeleine : La Femme à l'écharpe
3740	SOUTHGATE Vera : La Princesse et la grenouille	5376	SIMONAY Bernard : La Fille de la pierre
3747	FUHR Ute : Les Indiens	5384	BOUJON Claude : Ah ! les bonnes soupes
3752	LESOURD Yolande : Lucia et l'océan	5386	CORENTIN Philippe : Les Deux goinfres
3789	VAN HAMME : Les Maîtres de l'orge n° 4 (2000) année d'enregistrement	5441	METS Alan : Etoile
3790	VAN HAMME : Les Maîtres de l'orge n° 7	5474	VANDEWIELE Agnès : Les Pompiers
3803	DUPA : Pas de salades	5561	ALLAIRE Caroline : J'explore le potager de tout près (2007) année d'enregistrement
3814	HALIMI Gisèle : Fritna	5583	SIGNOL Christian : Les Amandiers fleurissaient rouge
3841	BOUR Danièle : Les Repas préférés de Petit Ours Brun	5604	RUFIN Jean-Christophe : Le Parfum d'Adam
3857	GUTERSEN David : La Neige tombait sur les cèdres	5605	SANSOM C.J. : Les Larmes du diable
3860	DAVID François : Le Perroquet qui comprend tout	5651	PETERS Mike : Grimmy 3
4065	VALAT Pierre-Marie : L'Eau	5705	NESBO Jo : L'Homme chauve-souris
4083	SIDDONS Anne R. : La Géorgienne	5829	MOURIAUX Valérie : Ratatouille (2008) année d'enregistrement
4098	COHEN Jacqueline : Tom-Tom et Nana, les mabouls déboulent	5902	BOISSARD Janine : Malek, une histoire vraie
4131	GEORGE Elizabeth : Le Visage de l'ennemi (2001) année d'enregistrement	6027	SPURGEON Maureen : The First Christmas (2009) année d'enregistrement
4132	GEORGE Elizabeth : Mal d'enfant	6223	MEGADINOS (2011) année d'enregistrement
4133	GEORGE Elizabeth : Pour solde de tout compte	6224	MIHARD Jean-Guy : Le Monde perdu des dinosaures.
4204	ZOLA Emile : La Terre		
4262	CLANCY Tom : Jeux de guerre		

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Plusieurs conseillers proposent de donner les livres déclassés à des associations caritatives.

N°051/2015

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

REACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Monsieur le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 27 mai 2015 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie représente un total de 57.100 ml appartenant à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 57.100 ml
- Autorise Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à cet effet.

N°052/2015

DECISION MODIFICATIVE - Commune de CHUELLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation d'un prêt court terme à échéance trimestrielle. Une première échéance intervenant en juillet il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les virements de crédits suivants :
 - Art. 6068 : autres fournitures : - 200 €
 - Art. 66111 : intérêts des emprunts : + 200 €

N°053/2015

DELIBERATION MODIFIANT LE REGIME INDEMNITAIRE FIXE PAR LA DELIBERATION 64/2002 IFTS - Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires Ajout du cadre d'emploi des Rédacteurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 33, 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S,

Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et .n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 octobre 2002 concernant la refonte du régime indemnitaire

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 07 avril 2015

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Bénéficiaires

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-63 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (*pour les taux ou montants moyens voir note informative*) aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Fonctions ou service (le cas échéant)
Administrative	Rédacteur	Mairie

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Pour mémoire cette indemnité n'est pas cumulable avec l'indemnité d'administration de technicité. Cette indemnité ne peut pas être non plus attribuée aux agents logés par nécessité absolue de service.

Agents non titulaires

Précise que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Clause de sauvegarde

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires ou celui d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Attributions individuelles

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

Niveau de responsabilité exercé, évaluation professionnelle et comportement, présence effective et assiduité, supplément de travail fourni, importance des sujétions dans l'exercice des fonctions.

Aux agents assujettis à des sujétions particulières, la révision (à la hausse ou à la baisse) de ses taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Modalités de maintien et suppression

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de : congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congé de maladie ordinaire n'impliquant pas le demi-traitement.

Les primes et indemnités cesseront d'être versées :

- en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 6 mois,
- à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (agents suspendus, mis à pied...)

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juin 2015.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

N°054/2015 RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le souhait de plusieurs communes du secteur, faisant appel à un prestataire de services pour la restauration scolaire, de se regrouper pour obtenir des prix plus intéressants.

L'association des Maires du Loiret a été contactée pour nous aider dans ces démarches. Pour l'instant nous sommes dans l'attente de connaître la faisabilité du montage financier avant la rentrée scolaire.

Nous avons prévenu notre prestataire Elite Restauration que nous serions obligés de dénoncer le contrat mais si l'appel d'offres était infructueux ou ne pouvait être réalisé dans les délais impartis nous continuerons avec lui pour l'année scolaire 2015-2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord de principe de passer un marché de commande groupée et l'autorisation de dénoncer le contrat actuel avec Elite Restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord de principe pour passer un marché de commande groupée
- Autorise Monsieur le Maire à dénoncer le contrat passé avec Elite Restauration sous réserve de la faisabilité du montage financier et du résultat de l'appel d'offres avant la rentrée scolaire 2015-2016.

LOCATION LOGEMENT F4 - 18 Rue des Ecoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de location pour le logement F4 situé au 18 Rue des Ecoles a été acceptée à compter du 1^{er} juin 2015.

MANIFESTATIONS DIVERSES

Les déléguées de la commission loisirs donnent le compte rendu de la Marche Gourmande (points positifs et points à améliorer pour une prochaine édition).

Un tableau de présence est donné à chaque conseiller pour connaître leurs disponibilités pour l'organisation des manifestations estivales.

ACCESSIBILITE

La Commission accessibilité s'est réunie le 19 mai pour une première ébauche de travaux à programmer dans les différents bâtiments communaux. La prochaine réunion se tiendra le 10 juin.

ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de cinq animateurs au lieu de six habituellement. La capacité d'accueil sera de 45 enfants.

TOUR DE TABLE

Roland Vonnet

- Signale le changement d'adresse de la Communauté de Communes de Château-Renard au 569 Route de Châtillon Coligny à Château-Renard.

Eric Gallois

- Demande des précisions sur le tableau des effectifs. Il faut distinguer les emplois pourvus des emplois non pourvus.
- Demande si nous pouvons avoir un enrobé de couleur dans le centre du bourg. Les travaux étant réalisés par le Conseil Départemental nous ne pouvons intervenir.

Marie-Claude Garreau

- La commission environnement se réunira le jeudi 11 juin à 18 h 30 pour effectuer une première visite des maisons fleuries.

La séance a été levée à 22 h 30.